Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901110-20251211-2025_81-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, François Kerboul, Francis Moine, Bernard Torchen, Françoise Le Borgne, Gwénola Beyer, Marc Bodennec, Cyril Vourch, Noémie Quéré, Séverine Guéguen.
Excusée : Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Françoise Le Borgne.
Absente : Dominique Déroff
Secrétaire de séance : Francis Moine

N°2025-81

AVENANT N°1 MARCHE EXTENSION TRAVAUX ASSAINISSEMENT (PHASE 3)

Gilbert Le Menn, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote

Le marché a pour objet l'extension du réseau d'assainissement des secteurs : Rue du Stade (tranche optionnelle), Rue d'Arvor et Placemeur (tranche ferme)
Un avenant en moins-value est à valider pour la tranche conditionnelle rue du stade. Le linéaire de canalisation posé sur la rue du stade et permettant de desservir le futur lotissement privé sera à la charge du lotisseur.

De ce fait, une moins-value de 10 421.40 € HT est à valider par la signature d'un avenant au marché.
Marché initial : 121 920.20 € HT

Nouveau montant du marché public : 111 498.80 € HT soit 133 798.56 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

***Vu** l'article R2194-7 du code de la commande publique*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Valide l'avenant 1 du marché d'extension du réseau d'assainissement (phase 3) tel que décrit ci-dessus.***
- ***Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901110-20251211-2025_81-DE

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13*	**/**	**/**

**Gilbert Le Menn, a quitté la salle et n'a pris part ni au débat ni au vote.*

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Francis Moine